

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-quatre avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Maire.

Présents : Philippe CAMON-GOLYA, Thierry TATON, Jean-Claude COURREGES qui a reçu procuration de Jean TESTEMALE, Martine CARON, Isabelle SABIDUSSI, Michel BAMALE, Patrick DUVAL-CAMPANA, Philippe HENEAUX, Christian PUCRABEY, Eric DUCHAMPS qui a reçu procuration de Catherine UROS

Excusés : Valérie LUSSEAU, Catherine UROS qui a donné procuration à Eric DUCHAMPS, Jean TESTEMALE qui a donné procuration à Jean-Claude COURREGES, Gaëtan GARRELIS

Secrétaire de séance : Michel BAMALE

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1-Réaménagement de la mairie :

Récapitulatif des offres retenues après analyse :

LOT 1 Maçonnerie gros œuvre : 41 500.00 € DUPIOL

LOT 2 Charpente couverture : 5 975.00 € LAPORTE

LOT 3 Menuiserie Serrurerie : 52 000.00 € LAPORTE + OPTION 3 650 € HT

LOT 4 Plâtrerie Isolation : 12 221.00 € GETTONI

LOT 5 Plomberie sanitaire climatisation : 15 899.33 € DARRIET

LOT 6 Electricité : 11 190.00 € GERBEC

LOT 7 Carrelage : 2 600.00 € DUPIOL

LOT 8 Peinture sols souples : 31 000.00 € CABANNES

LOT 9 Ascenseur : 20 500 € CFA

Total travaux HT : 192 885.33 € ou 196 535.33 € avec l'option du lot N°3

Rappel de l'enveloppe financière : 194 730 € HT.

Lors de l'analyse des offres du 12 avril 2018, la commission (ad hoc : Maire + adjoints + commission bâtiments) a souhaité retenir l'option du lot n°3 menuiserie serrurerie pour un montant de 3 650 € HT. Il s'agit du remplacement des 2 portes fenêtres de la salle de réunion de l'étage. Sans cette option le montant HT des travaux s'élève à 192 885.33 € et rentre donc dans l'estimation de 194 730 € HT prévue par délibération n°1.272AX du 29/01/2018. En revanche, en retenant l'option de 3 650 € HT, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux pour un montant de 196 535.33 €. Cette salle de réunion étant prochainement destinée à la location pour les techniciens et une secrétaire du SMAHBB, le remplacement des menuiseries vétustes et en simple vitrage apparaît nécessaire.

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur l'option n°3. Si ce dernier décide de la retenir, une délibération sera nécessaire pour autoriser le Maire à signer les marchés de travaux pour un montant total de 196 535.33 € HT. Dans le cas contraire, il n'y a pas de délibération à prendre.

Concernant les crédits : 4000 € ont été inscrits au budget en cas d'imprévus. Pour information, après mise en concurrence la mission SPS s'élève à 1 740 € TTC et la mission de contrôle 3 405 € TTC soit 5 145 € TTC contre 3 000 € TTC prévus au budget soit - 2 145 € qui seront pris sur les 4000 €. Si l'option 3 est retenue et que le montant du marché est porté à 235 842 € TTC au lieu de 233 676 € TTC, la différence de 2 166 € sera également prise sur les 4 000 € soit 2 145 € + 2 166 € = 4 311 € (le dépassement des 311 € pourra être pris sur les crédits prévus pour le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) mais pour la suite, il n'y aura plus de marge pour d'autres imprévus. En conclusion, si l'option 3 est retenue, les crédits inscrits au budget son suffisants.

2 –Questions diverses

1-Réaménagement de la mairie

Délibération n°4.312AM

Vu la délibération n°1.272AX du 29/01/2018 autorisant le Maire à signer les marchés publics de travaux dans le cadre d'un MAPA concernant le réaménagement de la mairie dans la limite de 194 730.00 € HT ;

Considérant que suite à l'ouverture des plis le montant des offres retenues s'élèvent à 192 885.33 € HT sans les options ;

Considérant qu'une option de 3 650 € HT sur le lot menuiserie porterait le montant de l'ensemble des lots à 196 535.33 € HT ;

Monsieur le Maire présente le récapitulatifs des offres retenues par la commission ad hoc :

- LOT 1 Maçonnerie gros œuvre : 41 500.00 € entreprise DUPIOL
- LOT 2 Charpente couverture : 5 975.00 € entreprise LAPORTE
- LOT 3 Menuiserie Serrurerie : 52 000.00 € entreprise LAPORTE
- LOT 4 Plâtrerie Isolation : 12 221.00 € entreprise GETTONI
- LOT 5 Plomberie sanitaire climatisation : 15 899.33 € entreprise DARRIET
- LOT 6 Electricité : 11 190.00 € entreprise GERBEC
- LOT 7 Carrelage : 2 600.00 € entreprise DUPIOL
- LOT 8 Peinture sols souples : 31 000.00 € entreprise CABANNES
- LOT 9 Ascenseur : 20 500 € entreprise CFA

Total travaux HT : 192 885.33 €

ou 196 535.33 € HT avec l'option du lot N°3 d'un montant de 3 650 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'option du lot n°3. Il suggère de la retenir étant donné que la destination de cette salle a changée depuis le lancement du marché. En effet, cette salle qui servait de salle de réunion va être utilisée en bureau dans un avenir proche. Aussi, remplacer les menuiseries existantes par des menuiseries en double vitrage semble plus adapté au fonctionnement d'un bureau que d'une salle de réunion peu utilisée.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir l'option n°3 d'un montant de 3 650 € HT qui concerne le remplacement des menuiseries de la salle de réunion de l'étage ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour un montant de 196 535.33 € HT ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

Point sur la rencontre avec Monsieur LAFFARGUE Ages&Vie, propose une nouvelle forme d'hébergement, une alternative à l'EHPAD pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur village. Le réseau Ages&Vie s'étend au niveau national. L'édifice est composé de 7 logements en RC + 1 partie commune et 3 logements à l'étage pour le personnel. Les auxiliaires de vie sont présentes 24 h/24h. Cette structure propose un cadre de vie à taille humaine apaisant, sécurisant, familial et intergénérationnel. L'ensemble comportera donc 2 immeubles soit 14 logements c'est-à-dire jusqu'à 28 résidents (les couples pouvant être accueillis) et 6 auxiliaires de vie. Le personnel est recruté sur place. Le projet est entièrement financé par des investisseurs privés nationaux. De nombreux services sont proposés aux résidents : entretien du logement, blanchisserie, repas...

Le coût pour le résident est de 1 350 €/mois pour une personne seule et 2 400 €/mois pour un couple.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si ce dernier souhaite porter la candidature de la commune d'Auros auprès de ce groupe afin qu'un hébergement pour personnes âgées soit construit à Auros. Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord pour se porter candidat pour recevoir ce projet. Monsieur le Maire est chargé d'adresser à AGES&VIE un courrier en ce sens.

Travaux Seventies Pizz :

Le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux (à l'intérieur du local : réaménager l'espace pour plus de confort). Accord du Conseil Municipal mais des renseignements seront pris sur les autorisations qu'il convient d'obtenir pour un ERP.

Ecole :

La cérémonie donnée à l'occasion de l'arrivée des jeunes Américains aura lieu le vendredi 27 avril à 16 h 40 au foyer. Le Consul Américain et le Sous-Préfet seront présents ainsi que la directrice de l'école et les enseignants, l'Inspecteur d'Académie s'est excusé mais il sera représenté. Le Conseil Municipal est invité.

Pôle de santé :

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale (VRD et aménagements des espaces publics) débuteront les travaux en juillet.

Fête des orchidées :

Cette manifestation a connu un vif succès.

Réunion organisée par la mairie pour rencontrer les commerçants :

Suite au courrier de l'Ascoart et comme convenu lors du dernier conseil municipal, une réunion à l'initiative de la mairie réunira l'ensemble des commerçants le mercredi 30 mai à 20 h 30 à la RPA afin de recueillir les besoins et les attentes de ces derniers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10.

Le Maire